

## NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

L'ISMP Canada s'engage au respect de la vie privée et à la protection de la confidentialité et de la sécurité de tout renseignement qui est sous notre responsabilité.

L'ISMP Canada reconnaît que les renseignements personnels qui lui sont confiés doivent être traités avec respect et sensibilité et que la vie privée des patients, des professionnels de la santé et des organisations qui déclarent ou sont impliqués dans des événements indésirables évitables liés à la médication doit être protégée. À cette fin, l'ISMP Canada a mis sur pied un programme de protection de la vie privée obligatoire qui comprend des politiques et procédures basées sur la norme nationale de protection de la vie privée.

## COMMENT L'ISMP CANADA PROTEGE-T-IL LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

---

L'ISMP Canada a mis sur pied une série de mesures de sécurité pour protéger les renseignements qui sont à sa charge. Ces mesures protègent les renseignements contre les pertes et les vols, ainsi que contre les accès, les divulgations, les copies, l'utilisation et les modifications non autorisés. Les trois types de dispositifs mis en œuvre par l'ISMP Canada sont :

1. **des mesures physiques**, telles que l'utilisation des classeurs verrouillés, et la restriction de l'accès aux bureaux;

2. **des mesures administratives**, telles que le suivi de la Politique sur la protection de la vie privée de l'ISMP Canada, basée sur la Partie 1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et la restriction de l'accès aux renseignements selon le principe de « besoin de connaître », et
3. **des mesures techniques** telles que l'utilisation de mots de passe et de cryptage.

## Pour plus d'information sur la protection des données à l'ISMP Canada

---

Pour avoir plus d'information sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, veuillez consulter notre politique sur la protection de la vie privée sur notre site Web à [www.ismp-canada.org](http://www.ismp-canada.org). Pour commander une copie de notre politique ou pour tout autre commentaire concernant notre gestion de la confidentialité et la protection de la vie privée, veuillez contacter notre responsable de la protection de la vie privée à l'adresse suivante :



### Responsable de la protection de la vie privée

2075 Avenue Bayview, E2 26  
Toronto, Ontario  
Canada M4N 3M5  
Téléphone: (416) 480-4099  
Télécopieur : (416) 480-5854  
Courriel : [privacy@ismp-canada.org](mailto:privacy@ismp-canada.org)



## INSTITUT POUR L'UTILISATION SECURITAIRE DES MEDICAMENTS DU CANADA:

## NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITE ET DE LA VIE PRIVEE

## QUE FAIT L'ISMP CANADA?

---

L'institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada (ISMP Canada) est un organisme indépendant sans but lucratif. L'institut recueille et analyse les déclarations d'incidents et accidents liés à la médication et formule des recommandations pour améliorer la sécurité des patients. Tout comme son organisation sœur, l'*Institute for Safe Medication Practices* des Etats-Unis, l'ISMP Canada entend agir à titre de ressource nationale pour la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans l'ensemble du milieu de la santé canadien.

## COMMENT L'ISMP CANADA AIDE À ÉVITER LES INCIDENTS ET ACCIDENTS LIÉS À LA MÉDICATION?

---

Le principal engagement de l'ISMP Canada est de promouvoir l'usage sécuritaire des médicaments en améliorant les processus d'utilisation et de distribution de ceux-ci, en visant les pratiques d'excellence en établissement de santé et en pratique privée incluant les aspects suivants : dénomination, conditionnement, étiquetage, conception de programmes informatiques et de systèmes de distribution des médicaments. Dans le but de proposer de la formation sur les incidents et les accidents liés à la médication et leur prévention, l'institut travaille en collaboration avec les professionnels et les établissements de santé, les établissements d'enseignement, les organisations professionnelles, l'industrie pharmaceutique, les organismes de réglementation et gouvernementaux.

## QUELS RENSEIGNEMENTS L'ISMP CANADA REÇOIT-IL ?

---

Tous les renseignements reçus par l'ISMP Canada lui sont envoyés sur une base volontaire par des professionnels de la santé et des établissements de santé. L'ISMP Canada reçoit deux types de renseignements :

1. Des **renseignements dépersonnalisés** concernant un incident ou un accident lié à la médication tel que la description de l'incident ou l'accident, l'évolution de l'état de santé en lien avec l'accident, le type d'établissement de santé où l'événement s'est produit, le nom du médicament impliqué et son dosage, la description de la détection de l'incident ou l'accident, les facteurs contributifs et les recommandations pour éviter qu'un tel incident ou accident ne se reproduise.
2. Des **renseignements supplémentaires** concernant l'incident ou l'accident tels que l'état de santé du patient, le type de professionnel de la santé impliqué et les coordonnées du déclarant peuvent être données de façon volontaire à l'ISMP Canada. Dans certains cas, l'ISMP Canada peut être invité à collaborer avec le professionnel de la santé ou l'établissement de santé ayant fait une déclaration pour l'analyse d'un incident ou d'un accident particulier (appelée « analyse des causes souches ») et émettre des recommandations afin d'éviter que de tels incidents ou accidents ne se reproduisent.

## COMMENT L'ISMP CANADA OBTIENT-IL LES RENSEIGNEMENTS ?

---

L'ISMP Canada reçoit des renseignements relatifs aux événements déclarés par des professionnels de la santé ou des établissements de santé par téléphone, courriel, courrier, télécopieur et par l'entremise d'un programme de déclaration sur le Web. De plus, les hôpitaux peuvent communiquer des renseignements relatifs aux incidents ou accidents en utilisant le logiciel « Analyze-ERR », un logiciel de documentation développé par l'ISMP Canada afin de repérer et analyser les incidents et accidents liés à la médication.

## EST-CE QUE L'ISMP CANADA RECUEILLE DES DONNEES QUI PERMETTENT D'IDENTIFIER DES PATIENTS?

---

Non – jamais. L'ISMP Canada demande que tous les renseignements permettant d'identifier les patients soient supprimés *avant* leur transmission. Les professionnels de la santé peuvent décider de laisser leurs coordonnées dans le but de permettre à l'ISMP Canada d'effectuer un suivi à des fins d'analyse ou de clarification concernant un incident ou un accident de médication particulier. L'ISMP Canada n'a *jamais* besoin de connaître le nom de patients impliqués dans un incident ou un accident lié à la médication.